Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives

Le 22 juin 2024

Vous êtes candidats aux élections législatives. Nous souhaiterions vous sensibiliser et recueillir votre perception concernant ***les activités de pêche en mer de loisirs***. C'est une pêche qui respecte des contraintes et des règles particulières liées aux espaces marins et aux littoraux dans le cadre de la politique commune de la pêche et son application sur le plan national. Évoluant selon des mesures spécifiques et un cadre différent, elle se distingue donc *totalement* de la pratique en eau douce.

La Confédération Mer et Liberté, dont nous sommes les co-présidents, **est l'interlocuteur privilégié officiel et reconnu par les Autorités dans les concertations pour représenter tous les pêcheurs de loisirs qui, avec leurs familles comptent plusieurs centaines de milliers d'électeurs. Elle regroupe en elle-même de nombreuses fédérations et des centaines d'associations de pratiquants de pêche en mer de loisirs** toutes disciplines récréatives et sportives confondues, en bateau, du bord, à pied, en pêche sous-marine.

Or, nos activités se trouvent confrontées régulièrement et de façon croissante à de nouvelles contraintes chaque année, tant sur le plan normatif qu'environnemental.

Nous nous voyons cependant soumis à des règles auxquelles le monde de la pêche professionnelle échappe totalement. Une association de pêcheurs de loisirs ne prélève pourtant pas dans l'année autant de poissons qu'un seul chalutier industriel en un jour.

Il est reconnu par le CIEM qu'**un pêcheur de plaisance en moyenne ne sort que 6.79 jours par an pour un nombre d'environ 40 à 60 heures de navigation**.

Le ressenti de nombreux adhérents et licenciés est tel **qu'une brise de révolte se lève**. La cible en est particulièrement ce double langage et cette pression inutile que subit le monde de la plaisance et de pêche de loisirs. Restreint-on le particulier dans son potager pour satisfaire le maraicher professionnel ? L'univers de l'industrie de la plaisance et les élus locaux ne sont pas insensibles à nos arguments. Ils sont tout autant impactés. **Nous représentons un poids économique, sociétal et électoral local non négligeable**.

Pourquoi un tel déséquilibre d'approche dans la préservation de la ressource ?

Citons en illustration, ***les tailles minimales autorisées différenciées*** alors que les prélèvements par la plaisance sont sans commune mesure avec ceux de la pêche professionnelle pourtant assujettie, elle, à des tailles sous-dimensionnées pour plusieurs espèces selon les zones (bar, daurade, sar, rouget, plie, morue par exemple).

À l'heure où chacun s'accorde sur l'importance de préserver un stock reproductible et protéger la biodiversité, **le respect aussi *des périodes de repos biologique*** est du bon sens : pourquoi imposer, sous la pression de quelques-uns, à la seule pêche de plaisance une interdiction de 4 mois - de janvier au premier mai - pour le lieu jaune, alors que la profession peut pêcher des poissons juvéniles de 30 cm durant toute cette période sensible ? Il suffit d'observer en temps réel durant ces mêmes périodes la présence de nombre de ces bateaux aussi sur des zones de frayères via Marine Traffic pour saisir cet immense sentiment d'injustice et d'incompréhension. Puis, pour couronner les mois suivants, est venu s'ajouter pour les pêcheurs plaisanciers un quota de 2 lieus jaunes par personne, alors qu'une taille largement plus élevée à elle seule, et applicable à tous les pêcheurs, aurait eu un impact certain et plus significatif.

Pourquoi tant de mesures illogiques et discriminatoires : en plus d'opposer inutilement les uns aux autres, elles ne résolvent rien. Elles ne font, finalement, que réduire le stock reproductible par un prélèvement conséquent durant la période de repos biologique

Adresse siège Confédération Mer & Liberté,
2580, Route du Mas de Bonnel - 34660, COURNONSEC
Mail : confederation.merliberte@gmail.com

Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives

Il serait pourtant tellement plus judicieux et efficace à court et long terme de parvenir à des efforts équitables et fondés sur les mêmes critères pour tous.

Rappelons aussi sur le plan national que l'Europe a souvent bon dos : ***la France y participe en réalité à toutes les décisions***. Si elle est favorable, « C'est la France » ; si elle est difficile, « C'est l'Europe ». Et quand on n'a pas réussi à faire passer par l'Europe une décision difficile, alors la punition vient par une surtransposition injustifiée au niveau national sans tenir compte des avis, à nouveau comme pour le lieu jaune récemment. Vous jouerez donc demain un rôle clé.

Il en va de même pour le quota thon dérisoire de 1 % attribué à la plaisance, sans compter **d'autres mesures prises par opportunisme ou au nom d'une écologie punitive** en réponse à des visions plus dogmatiques que fondées scientifiquement, à l'opposé de la participation de tous aux objectifs recherchés ou en favorisant les bonnes pratiques.

Combien de temps encore va-t-on punir la pêche plaisance pour masquer les efforts qui se devraient d'être affrontés par tous et en toute équité.

Les pêcheurs de loisir et sportifs sont fatigués d'être les otages d'une vision opportuniste à courte vue, déséquilibrée et inéquitable pour une illusoire paix sociale. Or, ils ont démontré être depuis longtemps des partenaires responsables et actifs dans la préservation de la ressource. Mais ils ne veulent plus l'être à n'importe quel prix comme c'est le cas aujourd'hui.

La colère est forte dans nos rangs : les raisons et les effets de la crise agricole n'auraient-ils pas comme ici pour la pêche de plaisance en mer été compris ?

Gens de terrain au quotidien et acteurs de la protection de la Nature, nous sommes parfaitement conscients que nos activités ne peuvent s'affranchir des évolutions climatiques et de société en vue de protéger notamment la biodiversité de nos côtes.

Nous ne cautionnons pas pour autant les décisions arbitraires et la plupart du temps sans étude de terrain ni avis scientifique, qui nous sont imposées, tant par l'État et son administration centrale que par les instances européennes, d'ailleurs généralement saisies sur proposition de la France et de ses représentants à Bruxelles.

Que ce soit dans les positions défendues par nos représentants français à Bruxelles ou lors de leur transposition – voire surtransposition - en droit national, **le rôle d'influence des élus nationaux à l'Assemblée nationale est primordial dans les positions prises en amont de ces décisions dans nos domaines.**

<u>En conséquence</u>, **<u>nous souhaiterions vous sensibiliser et connaître votre position vis-à-vis de ces activités, tout comme vos intentions en cas de succès à ces élections</u>.** Le seul but que nous avons est de continuer à agir de façon responsable mais en toute équité, et de conserver un minimum de cet espace de liberté dont nous avons hérité, avec nos camarades chasseurs, de la Révolution de 1789.

Je vous prie d'agréer ; Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs en vous assurant de notre détermination citoyenne.

Gérard PERODDI ***et*** ***Jean MITSIALIS***

Coprésidents de la Confédération Mer & Liberté

Adresse siège Confédération Mer & Liberté,
2580, Route du Mas de Bonnel - 34660, COURNONSEC
Mail : confederation.merliberte@gmail.com